

COMMUNE DE FORTSCHWIHR**Procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la commune
de Fortschwihr
Séance du 20 juin 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 juin 2014 à 19 heures 30, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 5 juin 2014,

sous la présidence de Mme Hélène BAUMERT, maire

- En présence de : M. Michel SCHOENENBERGER, M. Bernard MUNSCH, Mme Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Michelle LANGOLF, Mme Karine LEY, Mme Béatrice VONARB, M. Jean-Paul BOLLENBACH, M. Michel CAUMETTE, M. Pascal MULLER, M. Pascal SYDA, M. Gilles TRESCHER et M. Christian VOLTZ, conseillers municipaux.

- A donné procuration :

/

- Etait absent excusé :

/

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 24 avril 2014
3. Elections sénatoriales : désignation des délégués et des suppléants
4. Organisation des rythmes scolaires :
 - horaires de classe
 - temps d'activités péri-éducatives
 - projet éducatif territorial
 - modalités de financement
5. Décisions modificatives
6. Tableau de répartition des indemnités des élus
7. ADAUHR : convention de conseil et d'assistance
8. Demandes de subvention

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Véronique HAEFFLINGER et Monsieur Pascal SYDA sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 AVRIL 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

3 - ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Conformément à la circulaire NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014, il est procédé à bulletin secret au vote de désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

Une seule liste a été déposée : la liste de Madame Baumert, à savoir :

Délégués	Suppléants
Hélène Baumert	Christian Voltz
Michel Schoenenberger	Sylvie Gross
Nadine Resch-Rosin	Bernard Munsch

La liste est élue par 13 voix pour et 2 bulletins nuls.

4 - ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

- HORAIRES DE CLASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les horaires de classe comme suit :

RPI 3h30 le matin 2h10 l'après- midi	HORAIRES CLASSE			
	Matin	Midi	A-Midi	Soir
Wickerschwihr	7h55	11h25	13h45	15h55
Riedwihr	8h00	11h30	13h45	15h55
Bischwihr	8h10	11h40	13h55	16h05
Fortschwihr	8h15	11h45	14h00	16h10

Soit $3h30 \times 5 = 17h30$ et $2h10 \times 3 = 6h30$. Durée totale de la semaine : 24h.

Rentrée des classes : Mardi 2 septembre 2014

- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

- TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de définir les temps d'activités péri-éducatives comme suit :

Ces activités sont non obligatoires et seront regroupées le vendredi après-midi sur 2 heures.

Un engagement sur l'année est nécessaire pour une question de gestion et de comptabilité.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
Après-midi	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	TAP

Ces activités ont pour but de favoriser la culture et le sport pour TOUS les élèves. Elles se déclineront en 5 parcours interdisciplinaires :

- o découverte nature ;
- o l'art sous toutes ses formes – culture régionale ;
- o sport ;
- o langue et culture anglo-saxonnes ;
- o jeux éducatifs.

- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Celui-ci sera établi ultérieurement.

- MODALITES DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de définir les modalités de financement comme suit :

Le périscolaire, qui coordonne les activités, a évalué à environ 2 euros par heure et par enfant.

Les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, proposent à l'unanimité de prendre en charge 1 euro par heure, soit 2h par demi-journée de TAP afin d'aider les parents et permettre à tous les enfants qui le souhaitent de participer aux activités.

Les Conseillers municipaux proposent que le fond d'amorçage de 50 euros par enfant versé par l'Etat ainsi que la subvention CAF soient gérés par le périscolaire pour permettre le paiement des intervenants et l'achat de matériel.

- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

5 - DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la transmission du Budget Primitif 2014, la trésorerie de Muntzenheim a émis deux remarques, l'une par rapport à des imputations budgétaires inappropriées, la deuxième concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2013.

Il y a donc lieu de voter deux décisions modificatives, pour mettre le document en conformité. Il est précisé que l'impact financier est nul, les deux décisions modificatives étant équilibrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter les deux décisions modificatives suivantes :

1. Dépenses d'investissement

. annulation de crédits aux comptes suivants :		
21311-041	Hôtel de Ville - <i>opérations patrimoniales</i>	- 4 000 €
21312-041	Bâtiments scolaires - <i>opérations patrimoniales</i>	- 5 000 €
21318-041	Autres bâtiments publics - <i>opération patrimoniales</i>	- 4 500 €
. inscription de crédits aux comptes suivants :		
21311	Hôtel de Ville	+ 4 000 €
21312	Bâtiments scolaires	+ 5 000 €
21318	Autres bâtiments publics	+ 4 500 €

2. Recettes d'investissement

. annulation de crédit :		
021	Virement de la section de fonctionnement :	- 120 441 €
. inscription de crédit :		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	+ 120 441 €

Dépenses de fonctionnement

. annulation de crédits :		
023	Virement à la section d'investissement :	- 120 441 €
002	Résultat de fonctionnement reporté :	- 120 441 €

- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

6 – TABLEAU DE REPARTITION DES INDEMNITES DES ELUS

Suite à un courrier de la Préfecture du 12 mai, relatif à la délibération du 10 avril fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints, il y a lieu d'annexer à ladite délibération un tableau de répartition des indemnités, signé par les élus bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le tableau de répartition des indemnités tel qu'il a été présenté,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

7 - ADAUHR : CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE.

Par courrier du 28 avril, l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) propose à la commune de renouveler la convention de conseil et d'assistance gratuite, qui est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renouveler la convention de conseil et d'assistance gratuite avec l'ADAUHR, pour une durée de 3 ans,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

8 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Chef de Corps demande au Conseil Municipal d'obtenir une aide de 500 euros pour financer au tiers le permis de conduire poids lourd de M. Kurtz. Un tiers sera pris en charge par l'Amicale des sapeurs-pompiers et un tiers par M. Kurtz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


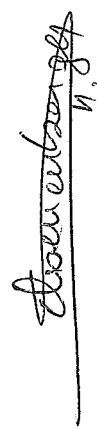



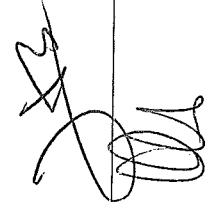
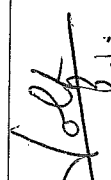

- de donner son accord pour le versement de cette aide de 500 €,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

DIVERS.

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

ANNEXE : Répartition des indemnités des élus

Nom	Fonction	% maximum de l'indice 1015	% de l'indice alloué	Brut mensuel	Signature
BAUMERT Hélène	Maire	37,76 %	87,81 %	1435,44 €	
SCHOENENBERGER Michel	1 ^{er} adjoint	15,18 %	92 %	577,06 €	
GROSS Sylvie	2 ^{ème} adjoint	15,18 %	92 %	577,06 €	
MUNSCH Bernard	3 ^{ème} adjoint	15,18 %	92 %	577,06 €	
RESCH-ROSIN Nadine	4 ^{ème} adjoint	15,18 %	92 %	577,06 €	
BOLLENBACH Jean-Paul	Conseiller délégué		8 %	99,98 €	
LEY Karine	Conseiller délégué		8 %	99,98 €	
VOLTZ Christian	Conseiller délégué		8 %	99,98 €	
HAEFFLINGER Véronique	Conseiller délégué		8 %	99,98 €	